

PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires du Rhône

Lyon, le

1 8 144, 2918

Service Planification Aménagement Risques

Unité Prévention Risques

Affaire suivie par: David Van Iseghem

ddt-risques@rhone.gouv.fr Tél: 04 78 62 53 76 Liste des destinataires in fine

<u>Objet</u>: Porter à Connaissance (PAC) du risque inondation des rivières du Morgon, du Nizerand et de leurs affluents

PJ: - Carte des aléas

- circulaire préfectorale du 17 février 2006 relative à la prise en compte du risque inondation hors Rhône Saône

- note de principe de gestion du risque inondation sur les rivières du Beaujolais

Réf.: L 015682S DVI

Le présent courrier a pour objet de porter à votre connaissance les nouveaux aléas sur les risques d'inondation du Morgon, du Nizerand et de leurs principaux affluents, en application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

Les cartes des aléas ont été élaborées par le bureau d'études HTV, dans le cadre des études préalables à la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi). Elles vous ont été présentées en fin d'année 2015. Elles définissent sur l'ensemble des bassins versants du Morgon et du Nizerand, les scénarios pour la crue de référence, équivalente à une crue centennale. Ces cartes remplacent celles de l'étude Geoplus de 2010 sur le Morgon et le Nizerand et qui ont fait l'objet d'un PAC en 2011.

Il vous appartient de prendre en compte ces nouvelles informations relatives à la connaissance du risque inondation sur votre commune dans toutes vos décisions d'urbanisme qu'il s'agisse de la délivrance des autorisations d'occupation des sols comme de l'élaboration ou de la révision de votre document d'urbanisme. Je vous invite, si nécessaire, à utiliser l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, qui peut vous conduire à refuser certains projets en zone inondable ou à leur imposer des prescriptions spéciales.

Vous trouverez à cet effet, en pièce jointe, une note de principe sur la gestion des actes d'urbanisme prenant en compte le présent PAC. Cette note précise les dispositions à appliquer au regard de la note circulaire du 17 février 2006 ayant pour objet la prise en compte du risque inondation hors Rhône-Saône dans les documents d'urbanisme et autorisations d'occupation du sol.

Le PPRNi sera prescrit prochainement sur les communes qui couvrent les bassins-versants du Morgon et du Nizerand. Une réunion de présentation de la démarche, à laquelle vous serez convié, sera organisée en ce sens.

L'ensemble des documents joints au présent courrier sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département du Rhône / rubrique Politiques (www.rhone.gouv.fr).

Le Service Planification Aménagement Risques / Unité de Prévention des Risques de la DDT du Rhône se tient à votre disposition pour tout avis sur les dossiers de projets au titre du risque inondation.

Le Préfétet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Emmanuel AUBRY

Copie:

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)

Monsieur le Président du SCOT du Beaujolais

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)

Monsieur le sous préfet de l'arrondissement de Villefranche

Préfecture / DAJAL

Liste des destinataires

Commune	Coordonnées
GLEIZE	Monsieur le Maire de Geizé
	Place de la Mairie
	69400 GLEIZE
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Monsieur le Maire de Villefranche-sur-Saône
	183 Rue de la Paix
	BP 70419
	69653 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
LACENAS	Monsieur le Maire de Lacenas
	Route de Chazier
	69640 LACENAS
COGNY	Madame le Maire de Cogny
	Route du Mont Saint Guibert
	69640 COGNY
VILLE-SUR-JARNIOUX	Monsieur le Maire de Ville-sur-Jarnioux
	Le Bourg
	69640 VILLE SUR JARNIOUX
	Monsieur le Maire de Jarnioux
JARNIOUX	Le Bourg
77ME 110071	69640 JARNIOUX
	Monsieur le Maire de Pouilly-le-Monial
POUILLY LE MONIAL	Rue du 11 Novembre 1918
FOOILLI LE MONIAL	6940 POUILLY LE MONIAL
	OFFICE DESIGNATION AND ADDRESS OF THE PROPERTY
	Monsieur le Maire de Liergues
LIERGUES	524 Montée Saint Eloi
	69400 LIERGUES
POMMIERS	Monsieur le Maire de Pommiers
	Rue de la Mairie
	69480 POMMIERS
	Monsieur le Maire de Denicé
DENICE	Mairie de DENICE
DENICE	Le Bourg
	69640 DENICE
	Monsieur le Maire de Rivolet
BRIOLET	Mairie de Rivolet
RIVOLET	Le Bourg
	69640 RIVOLET
ARNAS	Monsieur le Maire de Arnas
	Mairie de Arnas
	2, Square du Souvenir
	69400 ARNAS

	Coordonnées
PRÉFECTURE DU RHÔNE DAJAL (Bordereau d'envoi)	Monsieur le Préfet Préfecture du Rhône Direction des affaires juridiques et de l'administration locale 69419 LYON Cedex 03
SOUS PREFECTURE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE (bordereau d'envoi)	Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche Sous-Préfecture de Villefranche sur Saone 36 Rue de la République 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAONE	Monsieur le Président Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115 Rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES	Monsieur le Président Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées 177 Route des crêtes 69480 ANSE
SCOT du Beaujolais	Monsieur le Président SCOT du Beaujolais 172, Boulevard Vermorel 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais	Monsieur le Président En Mairie 115 rue Grolée 69220 LANCIÉ